

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC143

présenté par

Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	50 000 000
Vie étudiante	100 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	50 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'instaurer la gratuité des repas dans les restaurants universitaires pour tous les étudiants.

Selon les données du Baromètre annuel sur la précarité étudiante publié en 2025 par COP1 et l'Ifop, la précarité alimentaire étudiante atteint un niveau alarmant en 2025 : près de deux étudiants sur trois (67 % contre 46 % l'année passée) déclarent régulièrement sauter un repas par manque d'argent. Cette situation, aggravée par la hausse continue des prix de l'alimentaire, met en péril le bien-être et la santé de nombreux étudiants.

L'inflation alimentaire pèse lourdement sur le portefeuille des étudiants. Ainsi, selon l'Unef, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 1,4 % cette année. Les étudiants déjà durement touchés par la fin du repas à 1 € déboursent aujourd'hui plus de 400 € par mois en moyenne pour se nourrir au Crous, contre 120 € auparavant. 64,2 % des étudiants non-boursiers subissent de plein fouet la hausse du coût de la vie sans soutien adéquat de l'État.

Le rôle du Crous a pourtant démontré son efficacité lors de la période du Covid : la mise en place du repas à 1 € pour tous avait permis de lutter efficacement contre la faim étudiante. En 2024 les restaurants universitaires ont servi près de 43 millions de repas sociaux, dont 23,6 millions à 1 €. Ces repas représentent 54 % de la totalité des repas distribués et jusqu'à 80 % dans les Outre-mer.

Parmi eux 7,8 % des bénéficiaires étaient des non-boursiers, ce qui souligne la nécessité de généraliser le dispositif.

Face à l'urgence sociale, et conformément à la volonté exprimée par la représentation nationale lors du vote sur le repas Crous à 1 € le 23 janvier 2025, nous proposons d'aller plus loin en instaurant la gratuité totale des repas servis en restaurant universitaire pour tous les étudiants.

L'accès à une alimentation suffisante est une condition essentielle de la réussite dans les études. Afin d'assurer ce droit fondamental, et dans un contexte de précarité étudiante croissante, cet amendement propose d'instaurer la gratuité des repas en restaurant universitaire, à raison de deux repas par jour à l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer à hauteur de :

- 50 000 000 euros en AE et CP de l'action 04 « Établissements d'enseignements privés » du programme 150 ;
- 50 000 000 euros en AE et CP de l'action 02 « Agence nationale de la recherche » du programme 172 ;
- vers l'action 02 « Aides indirectes » du programme 231. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.